

# Avis aux personnes intéressées

## Régie de l'énergie

***Demande du Distributeur relative à l'approbation d'un contrat d'approvisionnement en électricité à partir d'un parc éolien dans le réseau autonome des Îles-de-la-Madeleine (Dossier R-4227-2023)***

### Objet de la demande

Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le **Distributeur**) a déposé le 31 mars 2023 une demande auprès de la Régie de l'énergie (la **Régie**), afin d'obtenir l'approbation d'un contrat d'approvisionnement en électricité conclu de gré à gré avec Parc éolien de Grosse-Île S.E.C. (PEDGI) pour l'achat de l'énergie produite à partir d'un nouveau parc éolien dans le réseau autonome des Îles-de-la-Madeleine (**IDLM**) (la **Demande**).

Le contrat prévoit l'ajout de quatre éoliennes de 4,2 MW chacune, pour un total de 16,8 MW de puissance installée. Ces éoliennes seront situées dans le secteur de la Dune-du-Nord et seront raccordées à la ligne de transport du Distributeur par un nouveau poste de départ. Le contrat a une durée de 30 ans et les livraisons d'énergie prévues débiteront le 1<sup>er</sup> octobre 2025. Le contrat vise à réduire l'émission de gaz à effet de serre et à approvisionner globalement les réseaux autonomes en énergie propre à 80 % à l'horizon 2030. Le contrat s'inscrit également dans la stratégie du Distributeur pour la conversion du réseau des IDLM qui sera déposée dans le Plan d'approvisionnement 2023-2032 (R-4210-2022).

La Demande est soumise en vertu de l'article 74.2 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la **Loi**).

### Procédure d'examen de la demande

Le contrat étant conditionnel à son approbation par la Régie dans un délai de 120 jours suivant la date de dépôt de la Demande, le Distributeur souhaite qu'elle puisse rendre sa décision **au plus tard au mois de juillet 2023**.

La Régie traitera cette demande par voie de consultation et ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au dossier.

Les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires écrits à la Régie, avec copie au Distributeur, **au plus tard le 30 mai 2023 à 12 h**. Le Distributeur pourra répondre à ces commentaires **au plus tard le 6 juin 2023 à 12 h**.

Les commentaires écrits doivent préciser l'identité et les coordonnées de leur auteur et être accompagnés d'une description de la nature de son intérêt et de tout renseignement pertinent qui les explique ou les appuie.

La demande, les documents afférents, la Loi et le *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* sont disponibles sur le site internet de la Régie au [www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca).

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

#### Le Secrétaire

Régie de l'énergie  
Place Victoria  
800, rue du Square-Victoria, 41<sup>e</sup> étage, bureau 4125  
Montréal (Québec) H4Z 1A2  
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452  
Télécopieur : 514 873-2070  
Courriel : [greffe@regie-energie.qc.ca](mailto:greffe@regie-energie.qc.ca)

